

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 911
VENDREDI 27 MAI 2011

Dispensé de timbrage BREST CTC

Travailler mieux

Tous les Français savent maintenant que l'expression « *Travailler plus, pour gagner plus* » n'était qu'un slogan de campagne destiné à berner les salariés.

salariale annuelle aura pour objet de rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée. Les salariés des TPE disposeront d'une représentation au niveau des bassins d'emploi.

L'impôt sur les sociétés sera modulé en fonction de l'usage des dividendes. Les entreprises vertueuses, qui les utiliseront pour augmenter les salaires ou investir dans la recherche verront leur taux d'imposition baisser, tandis que celles qui se contenteront de rémunérer leurs actionnaires se verront appliquer un taux majoré.

Dans le même temps, les contrats à durée indéterminés (CDI), seront favorisés et les moyens de l'inspection du travail, pour faire respecter les droits des salariés, seront renforcés.

Depuis 2007, le chômage a explosé et les conditions de travail se sont nettement détériorées, tant pour les employés que pour les cadres. Face à cette situation sociale particulièrement préoccupante, les socialistes vont défendre une série de propositions qui peuvent se résumer par « *Travailler mieux, pour vivre mieux* ».

Le stress au travail ne date pas de 2007. Mais, c'est tout de même depuis que Nicolas Sarkozy est à l'Élysée, que le phénomène s'est amplifié, prenant des proportions extrêmes comme à *France Télécom* ou chez *Renault*, notamment. D'ailleurs, la justice vient d'estimer que la direction de l'entreprise automobile avait commis une faute, en imposant un rythme de travail trop important à l'un de ses salariés.

La course effrénée à la rentabilité et à l'accroissement sans fin des profits épuise, physiquement et moralement les salariés. 65 % d'entre eux se disaient stressés au travail en 2010, contre 55 % en 2009. 24 % des hommes et 37 % des femmes évoquent même un mal-être au travail.

En considérant le travail comme un coût, la droite l'a dégradé et dévalorisé. Les socialistes veulent le réhabiliter. Cela suppose d'abord de le rémunérer correctement. Ainsi, le pouvoir d'achat du SMIC sera revalorisé. Une conférence



Loin d'avoir revalorisé le travail, la droite l'a précarisé. Le projet socialiste pour 2012 le réhabilitera. Notamment, en complétant les critères de performance classiques par des indicateurs, mesurant la performance sociale, environnementale et créative des activités économiques : la vraie performance. 🌱

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 26/05/2011



Dossier de la semaine
Projet adopté et précisé



Vie de la Fédération
MJS : lucides sur les années Mitterrand



Interview
Contrats aidés : éviter l'effet yoyo
Avec Michel Abhervé

300 000

La situation des jeunes sur le front du chômage est particulièrement alarmante : 660 000 d'entre eux sont à la recherche d'un emploi soit un taux de 22,5%, trois fois plus que le reste de la population. Voilà le bilan de l'UMP. Dans leur projet, les socialistes s'engagent à créer 300 000 emplois-jeunes. « Comme en 1997 », ricane la droite. Oui, car le bilan de ce qui a été réalisé par le gouvernement de Lionel Jospin est tout à fait satisfaisant. Selon une étude publiée en 2006, 83 % des jeunes étaient satisfaits de ce dispositif et 75 % d'entre eux avaient décroché un CDI au bout de deux ans. Alors que le premier emploi est le plus difficile à décrocher, la gauche aidera les jeunes à ce moment décisif.

Compensation du handicap



La commission handicap de la section de Quimper a présenté six amendements, tous retenus par la Convention fédérale. Par ces textes, la commission entend remettre en avant la notion de compensation du handicap contre la logique de compassion, qui prévaut encore trop souvent.

C'est ainsi qu'a été adopté un amendement qui indique que « nous assurerons une garantie de ressources en élevant progressivement l'Allocation Adultes handicapés ». Et qui précise « nous partirons du postulat initial d'une AAH à 80% du SMIC brut dès 2012 pour arriver à 100% du SMIC brut à la fin du mandat ».

En outre, un autre amendement précise que « nous supprimerons la notion de dépendance financière du conjoint qui diminue l'AAH de la personne handicapée en cas d'augmentation des revenus de son conjoint car le handicap ne doit pas être un frein à l'émancipation économique d'une cellule familiale ».

Dans la même logique d'autonomie des personnes handicapées, un amendement précise que « la compensation du handicap doit se faire sur un mode universel et intégral par l'exclusion de tout reste à charge en matière d'aide humaine ou technique, afin de rendre le quotidien plus juste et que le handicap ne se transforme pas en double peine ».

Pour les enfants, la commission handicap demande la professionnalisation des AVS (Auxiliaires de vie scolaire) afin de permettre aux élèves en situation de handicap un parcours de réussite de la maternelle à l'université. Or, aujourd'hui, la précarité de ces emplois ne permet pas une bonne intégration de ces élèves. La précarité des contrats actuels ne permet pas le suivi nécessaire pour ces élèves.

Enfin, la commission handicap souhaite faire tomber la barrière d'âge des 60 ans « afin de permettre une prise en charge plus juste de la dépendance quel que soit l'âge et le handicap de la personne ». Car aujourd'hui, le soixantième anniversaire est trop souvent synonyme de régression ou d'impasse pour les personnes en situation de handicap.

Projet adopté et précisé

1 070 adhérents du PS ont participé au vote pour le projet 2012, qui correspond à la convention des conventions. A la quasi unanimité, (cinq votes contre, seulement) ils ont massivement approuvé ce texte qui sera la base du projet pour la présidentielle et les législatives de l'année prochaine. Dans le Finistère, plusieurs amendements ont porté sur la pêche ou l'agriculture, secteurs importants pour la région.



Une quasi unanimité pour le projet

Pour la pêche, la section de Plogastel Saint-Germain, la députée Annick Le Loch, ainsi que le BREIS, ont enrichi le texte initial en apportant quelques précisions qui ne figuraient pas dans la version initiale. Ainsi, la question d'attractivité du métier de marin-pêcheur est essentielle pour l'avenir. Or, si les jeunes se détournent de cette filière, ce n'est pas uniquement à cause des conditions de travail qu'on y rencontre. C'est aussi parce que le déroulement de carrière n'est pas le même que les autres professions maritimes. C'est pour cette raison que les jeunes diplômés des lycées maritimes se tournent plus vers la marine marchande ou les plateformes pétrolières que vers la pêche.

Ensuite, les amendements du Finistère insistent particulièrement sur le danger que représente, pour la filière, les quotas de pêche transférables. Pour les socialistes, ils signifieraient la fin de la pêche française.

La section de Plouzané, quant à elle, a présenté un amendement proposant la création d'un Ministère de la Mer « qui aurait compétence sur tout ce qui est en lien avec les métiers de la mer comme les chantiers de construction et de déconstruction, la recherche ou les énergies nouvelles ».

La partie agricole du texte a également été précisée, en particulier grâce à un

amendement du BREIS qui rappelle que les socialistes « défendent une PAC renouvelée, aux moyens budgétaires, à minima maintenus, aux marchés agricoles protégés ».

Les socialistes rejettent le tout nucléaire tel que les gouvernements de droite des années 70 l'ont mis en place. Mais faut-il aller au-delà et prôner « la sortie du nucléaire » ? « Nous organiserons un grand débat, avec l'ensemble des citoyens en 2012, si nous sommes élus », a rappelé le premier secrétaire, Marc Coatanéa. Pour Gérard Mével, il est important de rappeler que la filière nucléaire doit rester dans le giron de la puissance publique. Cependant, à terme, cette technologie est condamnée, ne serait-ce qu'en raison de l'épuisement des gisements d'uranium. Il convient donc d'anticiper et de prendre les mesures nécessaires pour qu'à l'horizon 2020 les énergies renouvelables soient bien plus importantes qu'aujourd'hui. C'est techniquement faisable. Reste à en avoir la volonté politique.



La convention fédérale s'est tenue à Brien

Les socialistes du Finistère ont d'ailleurs, par deux autres amendements proposés par la section de Brien, apporté des modifications au texte initial pour renforcer la transition énergétique. C'est ainsi qu'ils proposent de passer des normes BBQ aux maisons passives qui consomment très peu d'énergie. Là encore, il s'agit d'anticiper sur des évolutions inéluctables.

Le texte du projet pour 2012, amendé, sera définitivement adopté lors de la convention nationale qui se tiendra le 28 mai. Viendra alors la phase de présentation et d'explication, en direction des Françaises et des Français. 🇫🇷

MJS : lucides sur les années Mitterrand

L'anniversaire du 10 mai 1981 doit être l'occasion de célébrer la première victoire d'un candidat socialiste à l'élection présidentielle sous la V^e République. « Mais, il doit aussi permettre de tirer un bilan des "Années Mitterrand", de 1981 à 1995 et de la gauche au pouvoir », estime Yves Formentin, secrétaire de la section de Châteaulin.

Pour en débattre, il a invité, le 22 mai, deux socialistes de différentes générations. D'abord Bernard Poignant, maire de Quimper, qui était à l'époque, premier secrétaire fédéral et délégué de François Mitterrand dans le Finistère. Et Maxime Cristien, secrétaire général du MJS, qui, comme tous les autres jeunes socialistes, n'était pas né lors de la victoire de 1981 et qui n'avait que 5 ou 6 ans lorsque François Mitterrand est décédé.

Du 10 mai 1981, Bernard Poignant se souvient qu'au soir de la proclamation



Deux regards sur les années Mitterrand

des résultats, à la Préfecture, les fonctionnaires lui demandaient si la gauche au pouvoir conserverait les préfets.

Pour les jeunes socialistes, ces événements font partie de l'Histoire. « **L'acte fondateur de notre engagement politique, nous, c'est le 21 avril 2002 et la bataille contre le CPE** », explique Maxime Cristien.

Cependant les jeunes socialistes portent un regard lucide sur les deux septennats de François Mitterrand. « C'est important, dans la perspective d'un retour au pouvoir pour ne pas commettre les mêmes erreurs. Car, si le 10 mai a suscité de grands espoirs, il faut bien reconnaître que le tournant de la rigueur de 1983 a déçu

une grande partie de la gauche ». Mais dans le même temps, il convient de rappeler que le 10 mai s'est traduit pour des millions de salariés par les 39 heures, la 5^e semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, et pour l'ensemble des Français, par l'abolition de la peine de mort, la fin des tribunaux d'exception, la libéralisation des radios libres. 🌸

Interview

Contrats aidés : éviter l'effet yoyo

Avec Michel Abhervé

Il faut éviter « l'effet yoyo », expliquera Michel Abhervé, ancien président de l'Union des Missions Locales, le 10 juin à Brest à 18h30, à l'occasion de la soirée consacrée aux emplois aidés, organisée par le JEP (Jeunes Et Précarité).

Cap Finistère : Comment ont évolués les contrats aidés depuis dix ans ?

Michel Abhervé : On peut déjà s'interroger sur la définition des contrats aidés. A partir de quel taux de réduction des cotisations sociales peut-on parler de contrats aidés ? Mais, on considère qu'il existe essentiellement deux types de contrats aidés : d'abord les CAE (Contrats d'accompagnement dans l'emploi), actuellement en vigueur, en principe destinés à un public éloigné de l'emploi, travaillant dans le champ de l'utilité sociale. Ensuite, des contrats qui préfigurent des activités nouvelles, comme le furent, dans leur majorité, les emplois-jeunes.

Cap Finistère : Quel bilan peut-on en tirer ?

Michel Abhervé : On y trouve le meilleur comme le pire. Le meilleur lorsque ces contrats s'inscrivent dans un parcours individualisé. Le pire lorsque l'on prend et que l'on jette des salariés. L'éducation nationale est l'un des pires exemples d'employeur.

Mais, là encore, il faut s'entendre sur ce qu'on attend des contrats aidés. Le retour à l'emploi « classique » ne peut pas être l'unique critère. Si on considère par exemple un homme de 57 ans, sans qualification, il est quasiment impossible qu'il soit embauché par une entreprise. Un emploi aidé lui permet de finir dignement sa vie professionnelle, tout en acquérant des annuités pour sa retraite.

Cap Finistère : De quelle manière rendre ces contrats plus efficaces ?

Michel Abhervé : Je pense que les associations d'insertion ont surtout besoin de pouvoir planifier leurs actions et ont donc besoin de stabilité. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les associations ou les collectivités construisent les parcours en fonction des profils des personnes. Le Grenelle de l'insertion a mis cette dimension en

avant. Mais le gouvernement n'en a absolument pas tenu compte. En 2010, il a incité les préfets à signer le maximum de CAE parce que les chiffres du chômage étaient mauvais (il a même lié leurs primes au nombre de contrats signés). A l'automne, lorsque Bercy s'est rendu compte du coût de cette mesure, les renouvellements de contrats ont été gelés. C'est ce que j'appelle « l'effet yoyo », particulièrement dévastateur.

Cap Finistère : Laurent Wauquiez a-t-il dit tout haut ce que la droite pense tout bas ?

Michel Abhervé : Pas toute la droite. Une partie de la démocratie chrétienne ne le suit pas. Mais, il faut reconnaître qu'une frange de l'électorat est très réceptive au discours qui consiste à dénoncer les « fainéants » qui gagnent plus, en restant chez eux, que les salariés en travaillant. La responsabilité des politiques consiste à dire la vérité et expliquer en quoi ce raisonnement se fonde sur une affirmation fautive. 🌸



Agenda

1^{er} juin

18 h 30 : **Secrétariat fédéral, au siège de la Fédération, à Quimper.**

7 juin

20 h 00 : **Réunion publique sur la dépendance, à Quimper, en présence de Charlotte Brun.**

10 juin

18 h 30 : **Réunion-débat du JEP sur les contrats aidés, au local du PS à Brest.**

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 911 - Vendredi 27 mai 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Disparition

Les militants socialistes du canton de Carhaix vous font part du décès de leur camarade Armand Duigou ; homme de conviction, d'une grande humanité, peintre talentueux. Nous présentons à son épouse Marie-Claire et à toute sa famille, nos sincères condoléances.

Crise municipale à Douarnenez (suite)

«*Honte sur la ville*» ont titré les socialistes de Douarnenez à la une de leur blog <http://www.ps-douarnenez.org/> après les nouvelles révélations sur la crise qui secoue la majorité UMP de la ville : des adjoints qualifiés de "dissidents", un appel au secours au secrétaire général de l'UMP, l'annonce de sanctions à l'encontre des élus "infidèles", une élue déléguée de quartier qui démissionne... voilà ce que doivent subir les Douarnenistes.

Dans un courrier cinq élus exigent du sénateur maire UMP qu'il s'explique.

«*Dissidents*» : nous n'imaginons pas qu'en attirant l'attention du maire sur l'incohérence d'une délibération et le risque d'un vote non réglementaire, nous nous placions en situation de rupture au sein du conseil municipal. «*Une concertation avec les fidèles*» : d'un côté cinq dissidents, de l'autre, cinq fidèles. Mais, que deviennent les quinze autres conseillers de la majorité municipale ? «*Recadrer les choses en prenant des sanctions*» : des sanctions locales et pour quels motifs ? Les fautes seraient-elles à géométrie variable ? On lit que les décisions pourraient être un peu souples, un peu fermes ; voire dures ou chirurgicales. Des sanctions "officielles" : les trois élus de l'UMP "dissidents" doivent être destinataires du courrier adressé à Monsieur Jean-François Copé. Ils pourront ainsi mesurer sur quoi repose leur "grave manque de loyauté". Enfin, clamer en cours du conseil municipal du 13 mai que "les masques tombent", c'est oublier les alertes précédentes qui n'ont pas trouvé d'écho. C'est aussi renier notre investissement personnel et le travail accompli depuis trois ans dans nos délégations internes et auprès des organismes extérieurs. Une prompte réponse nous obligerait, les propos relatés

dans la presse nous paraissant particulièrement offensants».

Affaire à suivre...

La Droite contre le logement social !



Dans une proposition de loi déposée le 11 mai dernier à l'Assemblée nationale, des députés de la majorité ont de nouveau tenté de revenir sur les 20% de logements sociaux prévu par l'article 55 de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains). «*Décidément, la majorité n'a pas renoncé à dispenser les communes les plus riches de construire des logements sociaux sur leurs territoires!*», dénonce le député Gilbert Le Bris

«*En Bretagne, une majorité de communes est encore loin de ce seuil mais la plupart ont entrepris de gros efforts pour rattraper leur retard. Concrètement, cela concerne 83 communes qui se doivent d'avoir au moins 20% de logements sociaux sur leur territoire. Pour autant, toutes ou presque affirment leur priorité de développer la mixité sociale et œuvrer pour des logements sociaux sur leur territoire*».

Cette fois, les députés UMP ont proposé de modifier les éléments pris en compte pour le calcul des 20%, en y incluant les bénéficiaires du Prêt à Taux Zéro pour accéder à la propriété. Une manière de revenir sur l'obligation pour les communes de construire du logement locatif accessible à tous, alors qu'une étude de l'INSEE, publiée cette semaine, rapporte que le poids du logement dans le budget des ménages a particulièrement augmenté pour les locataires du secteur libre et les ménages à faibles ressources.

Ces députés auraient été sans doute mieux inspirés en proposant des mesures destinées à lutter contre la crise du logement et la hausse de son coût pour la majorité des ménages !

A l'inverse, parce que les besoins de logements accessibles sont immenses, nous proposons dans notre projet pour 2012 de porter à 25% la proportion de logements sociaux devant être

atteinte dans chaque ville et d'imposer 30% de logements locatifs sociaux dans toute nouvelle opération immobilière. On ne peut que s'opposer à cette menace sur les fondements de la loi SRU et je continuerai de défendre la construction de logements sociaux sur les territoires qui en ont besoin.

Annonces légales & judiciaires

EARL DE KERGOAT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 101 378,60 euros
Siège social : Kergoat - 29410 GUICLAN
RCS BREST : 331 441 899

MODIFICATION

D'un procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date, à GUICLAN, du 11 mai 2011, il résulte ce qui suit :

- Le montant du capital social est fixé à 103 740 euros, avec effet au 1^{er} mai 2011.

Pour avis.

La Location-gérance du fonds artisanal de maçonnerie sis à SAINT-THONAN (29800), au lieu-dit Pen Ar Hoas, consentie par acte sous seing privé en date à SAINT-THONAN, du 20 mars 2011, enregistrée à la Recette des impôts de Brest Kergaradec le 27 mars 2011, folio 86.V018 bordereau 90/10, par Monsieur et Madame Jean-Paul LAGADEC demeurant à SAINT-THONAN (29800) Pen Ar Hoas, propriétaire dudit fonds, au profit de la société **LAGADEC JEAN-PAUL ET FILS**, société à Responsabilité Limitée au capital de 37 000 euros, ayant son siège social à SAINT-THONAN (29800) Pen Ar Hoas, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST, sous le numéro 435 184 650, a pris fin le 31 mai 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Monsieur Jean-Paul LAGADEC, demeurant Pen Ar Hoas à SAINT-THONAN (29800), où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
LES UNES ET LES AUTRES.

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 20, rue Général Leclerc - 29250 SAINT-POL-DE-LÉON.

Objet social : Vente au détail de vêtements et d'accessoires. Prise de participation dans des sociétés de vente au détail de vêtements et accessoires.

Durée de la société : 99 ans.

Gérance : Madame Marie MOAL, épouse CRÉACH, demeurant 100, allée Hoas Leoret - 29420 MESPAUL.

RCS : BREST.

Pour avis.